

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

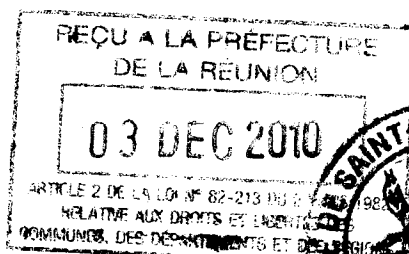
La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial aux élus suivants :

- Madame Marie-Annick ANDAMAYE, Conseillère Municipale, à l'occasion du 63ème Congrès de l'Union des CCAS/ CIAS à Paris et à Dijon du 1er au 10 octobre 2010 ;
- Monsieur Mohammad CASSIM-CADJEE, Conseiller Municipal, à l'occasion des 5èmes Assises Nationales du Centre Ville à Nice du 5 au 9 octobre 2010 ;
- Monsieur Alain COUDERC, 15ème Adjoint, à l'occasion d'une mission à Pau pour les Championnats du Monde de Pelote Basque et à Pampelune (Espagne) pour la signature d'une convention du 7 au 14 octobre 2010 ;
- Monsieur Virgile KICHENIN, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une mission concernant les Rencontres Nationales de la Jeunesse à Vichy du 11 au 18 octobre 2010 ;
- Monsieur René Louis PESTEL, 9ème Adjoint, à l'occasion d'une mission Ville d'Art et d'Histoire à Nantes, Rennes et Troyes du 31 octobre au 5 novembre 2010 ;
- Monsieur Edmond LAURET, 7ème Adjoint, à l'occasion d'une mission à Saragosse (Espagne) dans le cadre du Télécités (Eurocités) du 3 au 7 novembre 2010 ;
- Madame Danielle VICTORIA RETOURNAT, 8ème Adjointe, à l'occasion d'une mission au Congrès des Maires, à Paris, du 21 au 27 novembre 2010 ;
- Monsieur Mohammad CASSIM-CADJEE, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une convention de partenariat d'artisanat et Village de Noël entre les Villes de Saint Denis, La Rochelle et Strasbourg du 27 novembre au 6 décembre 2010 ;
- Monsieur Maximilien ASSABY, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une convention de partenariat d'artisanat et Village de Noël entre les Villes de Saint Denis, La Rochelle et Strasbourg du 27 novembre au 11 décembre 2010.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET **AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 10/6-62 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Madame Marie-Annick ANDAMAYE, Conseillère Municipale, à l'occasion du 63ème Congrès de l'Union des CCAS/ CIAS à Paris et à Dijon du 1er au 10 octobre 2010 ;
- Monsieur Mohammad CASSIM-CADJEE, Conseiller Municipal, à l'occasion des 5èmes Assises Nationales du Centre Ville à Nice du 5 au 9 octobre 2010 ;
- Monsieur Alain COUDERC, 15ème Adjoint, à l'occasion d'une mission à Pau pour les Championnats du Monde de Pelote Basque et à Pampelune (Espagne) pour la signature d'une convention du 7 au 14 octobre 2010 ;
- Monsieur Virgile KICHENIN, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une mission concernant les Rencontres Nationales de la Jeunesse à Vichy du 11 au 18 octobre 2010 ;
- Monsieur René Louis PESTEL, 9ème Adjoint, à l'occasion d'une mission Ville d'Art et d'Histoire à Nantes, Rennes et Troyes du 31 octobre au 5 novembre 2010 ;
- Monsieur Edmond LAURET, 7ème Adjoint, à l'occasion d'une mission à Saragosse (Espagne) dans le cadre du Télécities (Eurocités) du 3 au 7 novembre 2010 ;

Délibération n° 10/6-62

- Madame Danielle VICTORIA RETOURNAT, 8ème Adjointe, à l'occasion d'une mission au Congrès des Maires, à Paris, du 21 au 27 novembre 2010 ;
- Monsieur Mohammad CASSIM-CADJEE, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une convention de partenariat d'artisanat et Village de Noël entre les Villes de Saint Denis, La Rochelle et Strasbourg du 27 novembre au 6 décembre 2010 ;
- Monsieur Maximilien ASSABY, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une convention de partenariat d'artisanat et Village de Noël entre les Villes de Saint Denis, La Rochelle et Strasbourg du 27 novembre au 11 décembre 2010.

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010

